

Procès-verbal de la session **ORDINAIRE** tenue le **2 AOÛT 2021** à **19 h 30**, à la salle du conseil située au 15, rue Caron.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON;	mairesse;
Christian CÔTÉ,	conseiller;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE,	conseillère;
Marie-Josée-PLEAU,	conseillère.

Est absent :

Dominic LAQUERRE,	conseiller.
-------------------	-------------

Assiste également à la session :

Annie LEMIEUX,	directrice générale et greffière.
----------------	-----------------------------------

2021,161 OUVERTURE DE LA SESSION

La mairesse souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session à 19 h 30.

2021,162 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

2021-154 **RÉSOLUTION NO 2021-154** **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

2021,163 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 19 JUILLET 2021

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session spéciale du 19 juillet 2021.

2021-155 **RÉSOLUTION NO 2021-155** **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA** **SESSION SPÉCIALE DU 19 JUILLET 2021**

Sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session spéciale du 19 juillet 2021 tel que présenté.

2021,164 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

2021,165 COMPTES DU MOIS

2021-156 **RÉSOLUTION NO 2021-157** **ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que

déposés d'un montant total de **DEUX CENT VINGT-SIX MILLE CINQ CENT VINGT-CINQ DOLLARS ET SOIXANTE-DIX-NEUF CENTS (226 525,79 \$)**.

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

2021,166 RESSOURCES HUMAINES – Marco Cabana – Fin de la période de probation

**2021-157 RÉSOLUTION NO 2021-157
FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION
DE M. MARCO CABANA**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 2020-162, le conseil a embauché monsieur Marco Cabana au poste de journalier pour le Service des travaux publics;
- 2 Sa période de probation de six mois, tel qu'indiquée à la résolution no 2021-58, se terminait le 19 juillet 2021;
- 3 Il y a lieu de procéder à la confirmation de l'emploi de monsieur Cabana;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONFIRMATION.** Le conseil municipal confirme la nomination de monsieur Marco Cabana au poste de journalier pour le Service des travaux publics de la Ville de Kingsey Falls.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à monsieur Marco Cabana.

2021,167 DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

2021,167.1 1, RUE LILY ET 45, RUE GIBSON (M. Guillaume Fleury, président, pour 9394-8511 Québec inc.) – Orientation des bâtiments accessoires

**2021-158 RÉSOLUTION NO 2021-158
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PAR
M. GUILLAUME FLEURY, PRÉSIDENT, POUR
9394-8511 QUÉBEC INC. – 1, RUE LILY ET
45, RUE GIBSON – ORIENTATION DES
BÂTIMENTS COMPLÉMENTAIRES**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La compagnie 9394-8511 Québec inc., représentée par M. Guillaume Fleury, possède les propriétés situées 1, rue Lily et au 45, rue Gibson;
- 2 Le demandeur désire construire des bâtiments complémentaires orientés par rapport à la rue à un axe différent que les bâtiments

principaux contrairement à l'orientation par rapport à la rue selon le même axe que le bâtiment principal comme décrit à l'article 7.4 du règlement de zonage n° 09-02;

- 3 En fonction de la configuration des terrains et des bâtiments multifamiliaux, la construction des bâtiments complémentaires dans cet axe permettrait un stationnement commun pour les deux immeubles;
- 4 Le fait de refuser la demande causerait un préjudice sérieux au demandeur et le fait de l'accorder ne causera aucun préjudice au propriétaire voisin;
- 5 Le conseil municipal a adopté le règlement n°09-06 sur les dérogations mineures;
- 6 Ce règlement s'applique dans toutes les zones de la municipalité;
- 7 Aux termes de la résolution no CCU-2021-22 le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accorder la dérogation mineure demandée;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DÉCISION.** Le conseil municipal accorde à l'entreprise 9394-8511 Québec inc. une dérogation mineure permettant la construction des bâtiments complémentaires orientés par rapport à la rue à un axe différent que les bâtiments principaux contrairement à l'orientation par rapport à la rue selon le même axe que le bâtiment principal comme décrit à l'article 7.4 du règlement de zonage n° 09-02
- 2- **AFFECTATION.** Cette résolution affecte les lots 6 432 405 et 6 432 404 du Cadastre du Québec.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible au demandeur.

2021,167.2 41, RUE TARDIF (Mme Diane Boisvert) – Marge de recul avant de la remise

**2021-159 RÉSOLUTION NO 2021-159
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
41, RUE TARDIF (MME DIANE BOISVERT)
MARGE DE REcul AVANT DE LA REMISE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Mme Diane Boisvert possède la propriété située au 41, rue Tardif;
- 2 La demanderesse désire rendre conforme l'implantation de la remise en marge de recul avant à 7,29 mètres contrairement aux 7,5 mètres de marge de recul avant exigés à l'article 6.2.1 du règlement de zonage n° 09-02;
- 3 Le fait de refuser la demande causerait un préjudice sérieux à la demanderesse et le fait de l'accorder ne causera aucun préjudice au propriétaire voisin;
- 4 Le conseil municipal a adopté le règlement n°09-06 sur les dérogations mineures;
- 5 Ce règlement s'applique dans toutes les zones de la municipalité;

- 6 Aux termes de la résolution no CCU-2021-23 le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accorder la dérogation mineure demandée;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DÉCISION.** Le conseil municipal accorde à Mme Diane Boisvert la dérogation mineure permettant de rendre conforme l'implantation de la remise en marge de recul avant à 7,29 mètres contrairement aux 7,5 mètres de marge de recul avant exigés à l'article 6.2.1 du règlement de zonage n° 09-02:
- 2- **AFFECTATION.** Cette résolution affecte les lots 5 740 063 du Cadastre du Québec.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à la demanderesse.

2021,168 DÉNEIGEMENT – Adjudication des contrats

2021-160 RÉSOLUTION NO 2021-160 CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DU SECTEUR RURAL ET DU SECTEUR DES JOYAUX À LA SABLIERE DE WARWICK LTÉE

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a lancé un appel d'offres public visant le déneigement des voies de circulation du secteur rural et du secteur des Joyaux de la municipalité;
- 2 La plus basse soumission conforme a été déposée par La Sablière de Warwick ltée;
- 3 Cette dépense est prévue au budget de la ville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée Pleau**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT DU SECTEUR RURAL ET DU SECTEUR DE JOYAUX.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à accorder le contrat de déneigement du secteur rural et du secteur des Joyaux pour une période de cinq (5) ans, soit les saisons 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 à **La Sablière de Warwick ltée**, le tout tel que prévu à l'appel d'offres n° 2021-03.
- 2- **DÉPENSES.** La ville est autorisée à dépenser les montants suivants plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution :

SECTEUR RURAL : une somme maximale de **CINQ CENT CINQUANTE-SIX MILLE SEPT CENTS DOLLARS (556 700,00 \$)**. Cette somme est répartie comme suit :

Saison 2021-2022 : **104 850,00 \$**;
Saison 2022-2023 : **108 000,00 \$**;
Saison 2023-2024 : **111 250,00 \$**;
Saison 2024-2025 : **114 600,00 \$**;
Saison 2025-2026 : **118 000,00 \$**.

SECTEUR DES JOYAUX : une somme maximale de **VINGT-CINQ MILLE DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (25 250,00 \$)**. Cette somme est répartie comme suit :

Saison 2021-2022 : **4 750,00 \$**;
Saison 2022-2023 : **4 900,00 \$**;
Saison 2023-2024 : **5 050,00 \$**;
Saison 2024-2025 : **5 200,00 \$**;
Saison 2025-2026 : **5 350,00 \$**.

- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et la greffière sont autorisées à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à La Sablière de Warwick Itée.

**2021-161 RÉSOLUTION NO 2021-161
CONTRAT DE DÉNEIGEMENT
DU SECTEUR URBAIN ET DES COURS
DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX
À HÉMOND LTÉE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a lancé un appel d'offres public visant le déneigement des voies de circulation du secteur urbain de la municipalité et des cours des bâtiments municipaux;
- 2 La plus basse soumission conforme a été déposée par Hémond Itée;
- 3 Cette dépense est prévue au budget de la ville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

1- **CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT DU SECTEUR URBAIN ET DES COURS DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à accorder le contrat de déneigement du secteur urbain et des cours des bâtiments municipaux pour une période de trois (3) ans, soit les saisons 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024 à la firme **Hémond Ltée**, le tout tel que prévu à l'appel d'offres n° 2021-04.

2- **DÉPENSES.** La ville est autorisée à dépenser une somme maximale de **TROIS CENT TROIS MILLE DOLLARS (303 000,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution. Cette somme est répartie comme suit :

Saison 2021-2022 : **100 000,00 \$**;
Saison 2022-2023 : **101 000,00 \$**;
Saison 2023-2024 : **102 000,00 \$**.

- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et la greffière sont autorisées à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.

- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Hémond ltée.

2021,169 AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ SUR LA RUE GIBSON
– Offre de service de Ruesécure

2021-162 RÉSOLUTION NO 2021-162
AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ
SUR LA RUE GIBSON
MANDAT À RUESÉCURE INC.

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Des citoyens ont demandé à la ville d'améliorer la sécurité sur la rue Gibson, tant pour les piétons que pour les usagers de la route;
- 2 La ville doit procéder, dans les prochaines années, à une réfection majeure de la rue Gibson, il y a lieu qu'elle obtienne une étude pour caractériser les enjeux de sécurité routière sur la rue, entre le boulevard Marie-Victorin et la rue Roux;
- 3 La firme Ruesécure inc. a déposé une proposition intéressante pour la ville;
- 4 Aucun montant n'est prévu au budget pour cette étude;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate la firme Ruesécure inc. pour procéder à une caractérisation des enjeux de sécurité sur la rue Gibson, entre le boulevard Marie-Victorin et la rue Roux, et pour proposer des solutions optimales pour sécuriser les déplacements dans le court terme et dans le moyen terme, le tout tel que décrit à l'offre de services du 30 juillet 2021.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à payer le montant de **SEPT MILLE HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE DOLLARS (7 875,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURE.** La greffière est autorisée à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt à Ruesécure inc.

2021,170 SURVEILLANCE PARTIELLE DES TRAVAUX – Parc des aînés

2021-163 RÉSOLUTION NO 2021-163
AMÉNAGEMENT DU PARC DES AÎNÉS
MANDAT POUR LA SURVEILLANCE PARTIELLE
DES TRAVAUX
ET MONTANT ADDITIONNEL POUR FINALISER LES
PLANS ET DEVIS ET LE SUIVI

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 2021-142, la Ville est autorisée à signer un contrat avec Gestimaction inc. pour les travaux d'aménagement du Parc des aînés au 9, rue Caron;
- 2 Il y a lieu que la ville mandate une firme pour la surveillance partielle des travaux;
- 3 Des travaux additionnels ont été nécessaires pour finaliser les plans et devis pour le volet électricité qui s'est ajouté en cours de mandat ainsi que la préparation, le suivi, l'évaluation des propositions et la recommandation;
- 4 Les Services EXP inc. ont présenté une proposition intéressante pour la ville;
- 5 Aucun montant n'est prévu au budget pour cette dépense.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate les Services EXP inc. pour la surveillance partielle des travaux d'aménagement du Parc des aînés, au 9, rue Caron, le tout tel que décrit à l'offre de services, datée du 19 juillet 2021.
- 2- **MONTANT POUR PLANS ET DEVIS ET SUIVI.** La ville est autorisée à payer le montant additionnel pour la finalisation des plans et devis pour le volet électricité qui s'est ajouté en cours de mandat ainsi que pour la préparation, le suivi, l'évaluation des propositions et la recommandation.
- 3- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser les montants suivants pour les fins de la présente résolution :
 - Surveillance des travaux : la somme maximale de **DIX MILLE DOLLARS (10 000,00 \$)** plus les taxes applicables, selon les taux horaires suivants : Marc-André Brochu : 90 \$; Gino-Karl Marcil : 100 \$; Sébastien Pinard : 120 \$.
 - Plans et devis et suivi : la somme de **CINQ MILLE CINQ CENTS DOLLARS (5 500,00 \$)** plus les taxes applicables.
- 4- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires aux fins de la présente résolution à même le fonds général.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Services EXP inc.

2021,171 RÉPARATION DE LA PISTE CYCLABLE

2021-164 RÉSOLUTION NO 2021-164 RÉPARATION DE LA PISTE CYCLABLE

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La piste cyclable demande d'importants travaux de réparation;
- 2 La firme Scellement de fissures Sévigny a déposé une proposition intéressante pour la ville;

- 3 Des montants sont disponibles au budget pour ces travaux, dont une partie provient de revenus reportés de Vélo Tour Kingsey de 9 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit;

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à accorder à la firme Scellement de fissures Sévigny, de Saint-Albert, un contrat pour procéder à la réparation de la piste cyclable, le tout tel que prévu à la soumission datée du 18 avril 2021.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser le montant de **TREIZE MILLE HUIT CENT SOIXANTE DOLLARS (13 860,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme Scellement de fissures Sévigny.

2021,172 RÉSIDENCES ST-AIMÉ – Demande de bonification de la subvention pour l'installation d'une borne de recharge pour les voitures électriques

**2021-165 RÉSOLUTION NO 2021-165
MODIFICATION À LA POLITIQUE RÉGISSANT
L'OCTROI DE SUBVENTIONS POUR
L'INSTALLATION DES BORNES DE
RECHARGE POUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 18-154, la ville a adopté une politique régissant l'octroi de subventions pour l'installation des bornes de recharge pour les véhicules électriques;
- 2 Il y a lieu de modifier cette politique pour préciser le montant accordé pour les organismes sans but lucratif de Kingsey Falls;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MODIFICATION.** La Ville de Kingsey Falls modifie sa Politique régissant l'octroi de subventions pour l'installation des bornes de recharge pour les véhicules électriques en y ajoutant que la ville accorde une subvention correspondant au montant de la facture d'achat de la borne de recharge, jusqu'à concurrence de cinq cents dollars (500,00 \$) pour les organismes sans but lucratif de Kingsey Falls.

2021,173 AUTORISATION POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS CANADIEN DE REVITALISATION DES COMMUNAUTÉS

**2021-166 RÉSOLUTION NO 2021-166
DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
DANS LE CADRE DU FONDS CANADIEN DE
REVITALISATION DES COMMUNAUTÉS (FCRC)**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a adopté une politique des aînés et un plan d'action MADA;
- 2 Il y a lieu que la ville dépose une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds canadien de revitalisation des communautés (FCRC) pour son projet de transformation d'un terrain vacant en un terrain d'activités sportives pour les aînés;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** Le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds canadien de revitalisation des communautés (FCRC) pour son projet de transformation d'un terrain vacant en un terrain d'activités sportives pour les aînés.
- 2- **SIGNATURE.** Mme Annie Lemieux, directrice générale et greffière, est autorisée à signer tous les documents nécessaires à la présente demande.

2021,174 ACHAT D'UNE RALLONGE AU QUAI FLOTTANT

2021-167 RÉSOLUTION NO 2021-167 PARC MUNICIPAL ACHAT D'UNE RALLONGE AU QUAI FLOTTANT

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Il y a une augmentation de l'achalandage au quai du parc municipal avec la venue de la planche à pagaie;
- 2 Il y a lieu d'agrandir le quai pour faciliter l'accès à la rivière pour tous les utilisateurs;
- 3 La firme Candock Mauricie a déposé une proposition intéressante pour la ville;
- 4 Aucun montant est prévu au budget pour cet achat ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter de Candock Mauricie des cubes et des ancrages pour agrandir le quai flottant au parc municipal, le tout tel que prévu à la soumission datée du 29 juillet 2021.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **SIX MILLE DEUX CENT VINGT-SEPT DOLLARS ET TRENTE-NEUF CENTS (6 227,39 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires aux fins de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Candock Mauricie.

**2021,175 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT
D'EMPRUNT – Prolongement de la rue des Cèdres**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU
PROJET DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT
POUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE DES CÈDRES**

La conseillère **Marie-Josée PLEAU**, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2021-21 décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux de prolongement de la rue des Cèdres avec aqueduc, égout et voirie.
- dépose le projet de règlement numéro 2021-21 intitulé Règlement décrétant une dépense de 1 365 000 \$ et un emprunt de 800 000 \$ pour le prolongement de la rue des Cèdres avec aqueduc, égout et voirie.

2021,176 ADOPTION DE RÈGLEMENT – Règlement G-200

Ce point est reporté à une prochaine session.

2021,177 AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle n'est traitée.

2021,178 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 20 h 35.

Micheline Pinard-Lampron, Mairesse

Annie Lemieux, Directrice générale et greffière